

**Prise en charge des toxicodépendances**

---

**Résumé du postulat**

Par postulat déposé et développé le 18 décembre 2009 (BGC p. 2683s.), la députée Nicole Aeby-Egger et 10 cosignataires demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur la prise en charge future des personnes souffrant d'addictions. Ils souhaitent que le rapport réponde également à des questions techniques précises sur deux des institutions qui prennent en charge des personnes souffrant d'addictions, à savoir l'Association le Radeau et la Fondation le Tremplin.

Dans l'argumentation sont mis en avant le souci du vieillissement du public toxicodépendant et les changements dans les besoins d'encadrement. Il est également souligné qu'il est important que ces personnes puissent bénéficier de la meilleure prise en charge possible répondant aux spécificités et à la complexité de leurs problèmes.

**Réponse du Conseil d'Etat**

Dans le canton de Fribourg, un projet nommé « Coordination de la prise en charge des personnes dépendantes aux drogues illégales et à l'alcool » (ci-après : le projet de coordination) est en cours depuis début 2008.

Ce projet fait suite, entre autres, à des travaux démarrés en 2006.

Mandaté par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), le projet est coordonné par un chef de projet rattaché au Service du médecin cantonal et piloté par un comité composé de chef-fe-s de service de la DSAS et d'une représentante de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ).

Le résultat visé par le projet de coordination est la mise en place d'un dispositif cantonal de prise en charge des personnes dépendantes ayant les caractéristiques suivantes :

- une offre de qualité adaptée aux besoins et problématiques actuels et démontrés
- une collaboration interinstitutionnelle et interdisciplinaire
- une chaîne thérapeutique centrée sur la personne
- une utilisation optimale des ressources à disposition (efficacité et efficience)
- un souci constant d'amélioration et d'adaptation (besoins/offres, fonctionnement, résultats)

Un groupe de projet, composé de représentant-e-s d'institutions et services directement ou fortement impliqués dans la prise en charge de personnes dépendantes<sup>1</sup>, réfléchit aux aspects pratiques liés aux objectifs du projet de coordination. L'organisation de projet comprend encore les trois sous-groupes suivants : prestations, indication et *case management*, synergies institutionnelles.

Le projet, prévu jusqu'à fin 2011, est financé par le Fonds pour la lutte contre les toxicomanies, géré par la DSJ. Il prend en considération conjointement les problématiques des addictions à l'alcool et aux drogues illégales. En effet, dans la pratique, il ne fait pas

---

<sup>1</sup> Fondation le Tremplin, Fondation Le Torry, Association Le Radeau, Association REPER (en collaboration avec la Suchtpräventionsstelle), Chaîne de soins des troubles de l'addiction du secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour adultes du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents du RFSM, Chaîne d'intervention de crise et de liaison hospitalière du secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour adultes du RFSM, Hôpital fribourgeois, médecin installé.

sens de séparer ces réflexions, les problématiques étant semblables et les intervenants étant souvent les mêmes.

Dans le cadre des travaux sur l'indication et le case management, un projet pilote est actuellement en cours. Le processus d'indication proposé définit des procédures et des outils communs dans le dispositif de prise en charge des addictions, dans le but d'atteindre la meilleure adéquation entre les besoins d'une personne souffrant d'addiction et les prestations fournies.

Le projet pilote, qui se déroulera jusqu'en octobre 2010, permettra de tester les procédures et outils proposés et de fournir des données qualitatives et quantitatives ; ce, dans le but d'améliorer le dispositif cantonal et d'aider à la prise de décision par rapport aux prestations et collaborations futures. Un rapport d'évaluation du projet pilote est prévu pour fin octobre 2010.

Dans le cadre des travaux du projet de coordination, les soucis exprimés par le postulat sont largement pris en considération. L'amélioration de la prise en charge est précisément un de ses objectifs principaux. La prise en charge de la population souffrant d'addictions vieillissante fait partie des réflexions globales qui sont menées. Les questions techniques posées dans le postulat seront essentiellement traitées dans le cadre des travaux sur les synergies institutionnelles.

Les travaux du projet de coordination se font en lien avec ceux du projet de mise en œuvre de la RPT/nouvelle législation sur la personne en situation de handicap.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le postulat. Un rapport vous sera présenté dans le délai légal d'une année.

Fribourg, le 21 juin 2010